TST BT sur les ouvrages Modules spécifiques

CDT - MODULE CHARGE DE TRAVAUX TST BT

Fiche mise à jour le 19/10/2026

Site AFPPENN	**881 €**
Site Client	**3 750 €**

Objectifs : Ce module s'inscrit dans le cursus global de formation des opérateurs TST BT validé par le comité des Travaux Sous Tension.
Il décrit la formation de Chargé De Travaux TST BT sur les ouvrages de types Aérien (AER), Souterrain (SOU), et Émergence (EME).
Cet avis ouvre la possibilité pour l'employeur d'habiliter l'opérateur B2T, Chargé de Travaux, au périmètre des types ouvrages ci-dessous sur lesquels l'opérateur est déjà habilité B1T (Émergence (EME) ; Aérien Branchement (AER-BRT) ; Aérien Réseau (RES) ; Aérien Eclairage Public (AER-EP) ; Souterrain (SOU)).
L'avis favorable délivré à la suite d'un autre module de cette liste permettra à l'employeur d'étendre le périmètre de l'habilitation du CDT au type d'ouvrage concerné.

Apports théoriques : Un apport théorique spécifique sur la réglementation : FD C18 510 - 1, CET BT, Fiches Techniques BT, cadre réglementaire du Chargé de Travaux.
Un apport théorique sur le rôle et les responsabilités du Chargé de Travaux.

Apports pratiques : Quatre exercices de mises en situation pratique par chargé de travaux :
- Les exercices pratiques doivent permettre d'assurer une progression pédagogique en faisant réaliser une préparation de niveau 1 puis une préparation de niveau 2.
Deux exercices minimums sont réalisés par niveau de préparation.

Pré-requis : Le module est accessible aux opérateurs habilités B1T depuis au moins 6 mois sur l'un des ouvrages de type Émergence (EME), Aérien Branchement (AER-BRT), Aérien Eclairage Public (AER-EP), Aérien Réseau (AER-RES), ou Souterrain (SOU).
Les prérequis sont vérifiés par :
- Une évaluation théorique des acquis du module B1T, comportant 20 questions minimum sur les connaissances suivantes :
• Les CET et FT (rôle des acteurs, positionnement de l'opérateur, …)
• Les risques d'électrisation et de court-circuit.

Modalités d'évaluation : Une évaluation théorique et pratique permettant de mesurer la progression individuelle des stagiaires est réalisée (Au regard du test de positionnement réalisé en début de formation).
L'évaluation pratique est basée sur une liste de critères spécifiques et validée par le comité des TST. Elle est réalisée lors des différentes mises en situation et formalisée sur la grille jointe.
L'évaluation théorique finale est réalisée par un quiz comportant au minimum 20 questions sur les connaissances suivantes :
- La gestion de la Préparation Du Travail (chapitre 3 du C.E.T. TST BT).
- Rôle et responsabilité du Chargé de travaux (chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
- La gestion de l'Organisation du travail (chapitre 4 du C.E.T. TST BT).
- La gestion du Déroulement du Travail (chapitre 5 du C.E.T. TST BT).
L'ensemble des évaluations réalisées permettra à l'organisme de formation de délivrer un « avis après formation » conforme aux attendus du FD C 18 510 - 1.

Méthodes mobilisées : Les formateurs de l'AFPPENN ont plusieurs années d'expérience en formation pour adulte.
Ateliers pédagogiques reflétant la réalité terrain.

3 jour(s) , 21 heures

Tout opérateur appelé à réaliser des travaux sous tension.

Si vous êtes en situation de handicap, n'hésitez pas à contacter notre référent handicap.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Géraldine DECOURTIL - 02 37 91 80 40 - geraldine.decourtil@afppenn.fr